

34^{ème} fête des échecs

Règlement intérieur de la compétition

Article 1 :

L'Echiquier de l'Erdre organise la 34^{ème} fête des échecs le dimanche 16 juin 2024 au complexe sportif de la Papinière à Sucé sur Erdre.

Cet évènement est constitué de deux tournois :

- un tournoi principal, ouvert à tout joueur licencié homologué FFE Ref 61017.
- un tournoi jeunes réservé aux licenciés jusqu'à minimes homologué FFE 61018.

Article 2 :

Les règles du jeu sont celles de la FIDE (93^{ème} congrès de la FIDE qui s'est déroulé à Chennai (Inde) appliquées au 1er janvier 2023).

Les appariements se font au système suisse intégral à l'aide du logiciel PAPI.

Seront appariés à la première ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence.

Article 3 :

Les tournois se jouent en 9 parties à la cadence de 12min + 3 sec/coup par joueur.

Article 4 :

La vérification des licences aura lieu de 8h45 à 9h30 sur le lieu du tournoi.

Les joueurs peuvent s'inscrire le jour même au tournoi mais dans ce cas, le prix de l'inscription sera majoré.

Horaires des rondes:

R1 : 10h00 R2 : 10h45 R3 : 11h30 R4 : 12h15
R5 : 13h45 R6 : 14h30 R7 : 15h15 R8 : 16h00 R9 : 16h45

Remise des récompenses vers 17h45

Article 5 :

Droits d'inscriptions :

Les droits d'inscription pour le tournoi principal sont de 12€ pour les adultes et 6€ pour les jeunes (jusqu'à U20), ils sont de 16€/8€ après majoration.

Pour le tournoi des jeunes, les droits d'inscription sont de 4€ et 6€ après majoration.

Prix :

Pour le tournoi des jeunes, des lots seront remis à tous les participants ainsi qu'une coupe au vainqueur.

Pour le tournoi principal, 80% des droits d'inscriptions seront redistribués en prix.

Les prix seront attribués au classement général et par catégories.

Ces prix sont attribués à la place et ne sont pas cumulables.

La liste des prix sera affichée dans la salle de jeu avant la ronde 5.

Article 6 :

Les départages pour les deux tournois sont, dans l'ordre :

- le Buchholz tronqué
- le Buchholz
- la Performance

Article 7 :

- Dès la partie finie, le gagnant doit apporter son résultat à l'arbitre (les blancs en cas de match nul)
- Les téléphones mobiles devront être éteints. Si le téléphone mobile d'un joueur sonne dans l'espace de jeu, le joueur en question perd la partie.
- Avoir une attitude convenable

Article 8 :

Les arbitres de la 34^{ème} fête des échecs sont :

Arbitre principal : Thierry Delalande (Arbitre Fédéral Open 2)

Arbitre du tournoi jeune :

Arbitre adjoint :

Article 9 :

En cas de litige, il est prévu un jury d'appel qui sera constitué de l'arbitre principal, de l'arbitre assistant, de l'organisateur, du plus fort ELO féminin et du plus fort ELO masculin.

Article 10 :

Tous les participants s'engagent à respecter ce règlement intérieur.

L'arbitre principal

Thierry Delalande

L'organisateur

HUTOIS Mickaël représentant l'échiquier de l'Erdre

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Hutois', written over a light-colored rectangular background.